

## Service écologie et énergie

PROGRAMME D'AIDE D'HABITATIONS ÉNERGIVORES.

Accueil téléphonique au 04.84.40.01.98

lundi au Jeudi : 9H-12H / 13H-19H

Vendredi: 9H-14H

Votre identifiant :

Date de notification: 09/06/2020

Texte de référence : LOI POPE du 13/07/2005

Eco /4731 /531 /13629 /

83700 SAINT RAPHAËL

Région : PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Département : Var

## Monsieur

Pour sortir de la crise économique résultant de l'épidémie du Covid-19, la commission des Affaires économiques du Sénat a appelé le gouvernement « à inscrire la transition énergétique au cœur du plan de relance ».

La rénovation des « passoires énergétiques » (logements souffrant d'une mauvaise isolation) en fait partie.

Deux arrêtés, pris dans le cadre des certificats d'économies d'énergie (CEE), ont été publiés le 1er avril au Journal officiel par le ministère de la Transition écologique et solidaire.

Un texte prolonge les « Coups de pouce » isolation jusqu'au 30 Juin 2020, lequel stipule votre droit à une prime afin que vous puissiez isoler votre maison pour 1€ symbolique peu importe les plafonds de ressources.

Sachez que ce dispositif de la loi POPE, permet aux ménages propriétaires ou locataires de profiter d'une isolation des combles, sous-sol, caves, vides sanitaires, garages et autres surfaces susceptibles d'être isolées pour 1€ symbolique.

Sauf erreur de notre part, notre fichier national indique vous n'avez toujours pas effectué le nécessaire au niveau de vos travaux d'isolation.

Pour bénéficier de ce plan d'économie par des professionnels respectant les strictes exigences du ministère de la santé (masques, gants... à usage unique),merci de bien vouloir vous rapprocher d'un conseiller par téléphone au 04.84.40.01.98 afin de vous enregistrer.

Si toutefois vous avez déjà bénéficié de ces travaux, veuillez tout de même nous contacter pour régulariser votre situation.

Merci de rappeler lors de tous vos échanges votre identifiant figurant ci-dessus.

Le directeur du service écologie et énergie